

Objet : demande de PC concernant un projet de centrale PV au sol sur la commune de Redortiers, au lieu-dit « Couravoune »

Mme la commissaire enquêteuse,

Concernant un projet de centrale PV au sol sur la commune de Redortiers, au lieu-dit « Couravoune », porté par la société Engie Green, j'avais déjà exprimé mon opposition lors de l'enquête pour la révision de la Carte communale.

De mon point de vue, il y a contradiction de la DDT, du CDPNAF, de la Mrae, du CDPN, de la chambre d'agriculture, du CDNPS, qui vont à l'encontre de leur mission, qui est de limiter la consommation « d' Espaces Naturels Agricoles et Forestiers », et de « lutter contre l'artificialisation des sols, à fortiori sur des zones naturelles ».

Je ne comprends pas le manque de réaction de l'ONF qui gère cet espace forestier communal. Que veut dire ce terme « faible valeur forestière » ? Une forêt, des arbres, des êtres vivants, une terre naturelle qui vit à son rythme est dite de peu de valeur par une certaine sorte d'humain avide de profit qui ne peut l'exploiter pour en faire le plus d'argent possible... Il en est de même pour l'ONF pour une grande partie de la chênaie mixte qui constitue l'essentiel de la forêt du département. Cette forêt comme tous les espaces restés encore sauvage sur cette montagne sont pourtant une incroyable richesse de biodiversité, de vie, d'humus, d'humidité que aucun panneau solaire ne peut offrir !

C'est également un élément essentiel des « parcours » des troupeaux.

Les industriels venus d'on ne sait où pour piller cette belle montagne de Lure si chère à Jean Giono (dont le Redortier a été son lieu de retraite et d'écriture), s'apprêtent donc à sacrifier sous le prétexte de la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique une terre naturelle, des arbres, des animaux, des oiseaux ... Ne devrait-on pas plutôt considérer tout arbre, toute forêt, toute terre sauvage comme des protections premières face au changement climatique ?

La parcelle dite de « Couravoune » de 6,5 ha, décrite par la Mrae comme « terrain en friche, ancien terrain militaire « non aménagé », était une parcelle réquisitionnée par l'État dans les années 70 afin d'en faire « un terrain de stockage militaire ». La commune l'a récupérée en 2007 après abandon de ces terrains par l'armée française. Et alors ? comment peut-on dire que cette parcelle soit « anthropisée », expression d'ailleurs qui ne veut rien dire d'autre que « ayant subi une intervention humaine »... pourtant aucune intervention des militaires n'a finalement eu lieu. Cet espace est resté naturel et évolue tranquillement vers ... une forêt naturelle.

Monsieur Siciliano, précédent commissaire enquêteur, soulevait aussi ce point.

Et voilà que des lois arrivent, totalement insoutenables, des lois qui permettent à notre prefecture de donner à tour de bras des « **dérogation à l'interdiction de détruire et perturber des espèces protégées et leur habitat** ». Ces dérogations sont accordés par la Dreal Paca pour « **raison impérative d'intérêt public majeur de nature économique, énergétique et environnementale** » (permise par la « **loi d'accélération de la production des Énergies renouvelables** » du 10/3/2023).

Quel scandale !!! autoriser à tuer, à détruire l'habitat, à perturber pour l'intérêt du public (ou des entreprises ?), pour l'environnement (quel environnement ? un environnement mort où plus aucune vie ne viendra perturber la tranquillité des saccageurs ?) , pour l'économie (Ha ! là, je commence à comprendre !), pour les besoins énergétiques (de qui ? de nous ? non, nous ça va, on a décidé d'être sobres... des industriels ? ah, oui, c'est plutôt ça , quand on sait de source sûre, que ce projet, celui de Cruis, comme la quinzaine qui suit sur la montagne de Lure sont destinés à alimenter la conversion du port autonome de Marseille et les équipements de fours électriques pour Arcelor Mittal ainsi qu'un autre projet industriel d'envergure sur Lyon...).

Nous avons vu, pour Cruis, que ces dérogations étaient données de manière tout à fait incomplète mais que l'entreprise n'en tenait pas rigueur... Très certainement le collectif Elzéard Lure en Résistance, dont je suis une sympathisante, ne manquera pas de faire appel à un juriste pour étudier les dérogations reçus par Engie Green pour Couravoune comme il l'a fait pour Boralex à Cruis

L'entreprise s'engage à rendre ces parcelles dans trente ans, durée moyenne des baux accordés par les communes, pour revenir à leur vie naturelle. Pour comprendre la colère qui monte en moi lorsque que je lis cette phrase, je vous prierais, Madame la commissaire enquêtrice, d'avoir la curiosité d'aller voir ce qui se passe à Cruis. C'est une très bonne opportunité pour comprendre de quoi nous parlons... Actuellement la Multinationale Boralex ravage 18 hectares de terre anciennement boisés pour y construire sa centrale photovoltaïque... Vous comprendrez alors ce qu'est un chantier de centrale électrique et ce qui attend le paisible lieu pour lequel vous enquêtez : après avoir totalement déforester le terrain, des engins énormes tassent puis défoncent le sol, ravagent chaque centimètre de terre, creusent des routes, des parkings, percent le sol avec des perforatrices gigantesques pour y introduire des pieux d'acier. Les chemins forestiers ont été ravagés pour en faire des « autoroutes » de 8m de large que parcourt inlassablement des convois exceptionnels chargés de machines toutes plus grosses et imposantes les unes que les autres. Tout ça est clôturé, interdisant d'accès à tous les animaux (si certains ont survécus) dont ça a été l'habitat. Un tonnerre assourdissant de bruit de chaînes et de perforations des rochers résonne toute la journée à un niveau sonore 10 fois plus élevé que celui annoncé par l'entreprise aux riverains.... Des camions de 40 tonnes vont et viennent inlassablement pour amener le matériel, les produits de terrassement... des transformateurs en série, des kilomètres de câbles de cuivre enterrés, bientôt des kilomètres de grillages sur deux mètres de hauteur, des caméras vidéos, des projecteurs la nuit, des entreprises de sécurité, de gardiennage, des forces de l'ordre déployées. On est en train de transformer la montagne en zone industrielle ! C'est une vision d'apocalypse que, aucun des habitants du tranquille Redortier ne s'attend à voir arriver chez eux. Monsieur le maire du Redortier s'est bien gardé de parler de ça !

L'entreprise s'engage à rendre les parcelles dans l'état où elle les a trouvés... Mais que restera-t-il après un tel carnage ? Qu'est ce qui pourra repousser ? dans quel état sera le sol ? Mort ! très certainement, avec quelques onces qui auront réussi à repousser par ci par là....

Et puis, si vraiment, les panneaux sont démantelés (qu'est ce qui prouve d'ailleurs qu'ils le seront ?), si vraiment la commune tente de replanter, qu'en sera-t-il du climat local à ce moment-là ? Combien de temps mettront les arbres à pousser dans 30 ans, en imaginant qu'ils le pourront

encore dans un climat trop chaud où l'eau n'existera peut-être plus, surtout si on déboise encore et encore la montagne ? Comment ces sols et ces écosystèmes arriveront-ils à se reconstituer ?

Revenons au massacre qui se prépare : on peut y rajouter le long trajet de tranchées qui vont permettre le raccordement certainement au poste source de Limans (19 km). Nous observons déjà sur la route de Ongles vers Banon de gros travaux de tranchée avec des engins ravageurs qui, d'après les ouvriers, seraient pour les centrales solaires futurs (donc le Redortiers ?)... Or, comme il n'est pas encore révélé que c'est bien au poste de source de Limans que la centrale sera raccordée, le CNPN (Conseil national de protection de la nature) ne peut donner un avis définitif, car les mesures « ERC » du projet (éviter, réduire, compenser) sont aussi liées au parcours du raccordement... comment peut-on alors faire une enquête publique pour un projet dont on n'a pas encore toutes les données ?...

On note d'ailleurs « **l'absence d'avis de la Mrae PACA sur l'incidence environnementale du projet** ». Cette dernière, lors de la première Enquête Publique, avait rappelé que « les espaces forestiers, comme les espaces naturels et agricoles, n'ont pas vocation à accueillir des parcs photovoltaïques ». Aujourd'hui, on n'a pas d'explication de cette « absence d'avis ».

.

Comment vous, Madame la commissaire enquêtrice pourriez-vous rendre votre avis sur la demande de Permis de Construire, si tous ces éléments ne sont pas réunis ?

Il est dit dans le dossier qu'une « **étude géotechnique** » avant chantier permettra de définir la modalité et la profondeur d'ancrage des panneaux ... Cependant, celle-ci ne semble pas réalisée pour l'instant. **Comment peut-on à nouveau donner un avis sans avoir une réponse à cette question ?**

En l'état, **comment le commissaire enquêteur peut-il rendre un avis, alors que ce point, n'est pas encore éclaircis ?**

Selon la loi « climat et résilience » du 22/8/2021, modifiée par décret un an plus tard pour justifier et autoriser l'artificialisation toujours plus importante et dramatique des ENAF, ce type d'encrage est proscrit et pourrait rendre ce projet caduque.

Pour en revenir au fait que ces centrales électriques soient qualifiées d'écologiques, durables, renouvelables, propres, vertes, je dirais que c'est certainement le plus gros mensonge d'Etat mondialisé que nos dirigeants n'aient jamais fait : ces centrales solaires ne sont qu'un écocide de plus pour la planète !

Pourtant l'entreprise Boralex venant discuter avec les militants explique son projet par cette simple phrase : « c'est pour lutter contre le dérèglement climatique, pour sauver la planète ».

Devant un argument aussi médiocre et stupide, doit-on rire ou pleurer ?

Il semble qu'il faille en venir au fait et prendre le temps de vous expliquer, Madame la commissaire enquêtrice, plus profondément le problème (pardon pour la longueur de ce texte, mais le sujet est extrêmement grave et préoccupant, il faut donc le prendre au sérieux et s'expliquer réellement...) :

Des études scientifiques alertent maintenant des impacts nocifs de ces centrales solaires une fois mise en activité :

- Tout d'abord par la disparition de la végétation : perte de l'ombre apaisante des arbres (il fait 12 à 13 degrés de moins dans une forêt que en plein soleil l'été), perte de l'humidité qu'ils produisent (les arbres par évapotranspiration provoquent la pluie et par leur racines permettent à l'eau de pluie de s'infiltrer jusque aux nappes phréatiques)
- Puis par les impacts des panneaux solaires eux même : micro climat chaud provoqués par des panneaux montant à 85 degrés l'été, destruction des insectes qui, les prenant pour des flaques d'eau (c'est bleu) viennent s'y griller, impact de ce fait sur les abeilles qui grillent aussi et sur la population d'oiseaux qui perd ses ressources alimentaires, ruissèlement de l'eau sur ce terrain désormais ravagé et tassé par les machines, pollution au Zinc des nappes phréatiques par la dégradation des pieux dans le sol, recours au béton, liant hydraulique, nécessaire ponctuellement selon le type de sol rencontré , pollution par ondes (impact sur les animaux, les personnes hyperélectrosensibles)...
-
- Puis, allons voir d'un peu plus près ce que c'est que cette nouvelle et miraculeuse solution technologique, inventée par ceux-là même qui pourtant s'évertuent depuis 250 ans à détruire complètement de fond en comble notre si splendide si merveilleuse et si unique petite planète. Scrutons plus en profondeur la fabrication de ces panneaux photovoltaïques, avec des remerciements tous particuliers au collectif Pièces et Main d'Oeuvre de l'Isère dont le travail d'enquête intitulé « Le cycle du silicium » est la source essentielle de l'exposé qui va suivre :
- Voici donc les 4 étapes du process industriel global :

1° étape : Extraction – Éventrer la terre

Le silicium constitue un quart de la croûte terrestre, le plus souvent sous la forme de silice. En 2017, 35 à 40 milliards de tonnes de matériaux silicatés ont été extraits du sol, soit trois fois plus que tous les combustibles fossiles réunis. Pour produire de l'énergie solaire dite « renouvelable » donc, il faut défoncer la Terre avec des engins lourds, de la dynamite, du gasoil. Les particules nanoscopiques de silice rongent les poumons des mineurs. La silice est un cancérogène reconnu et provoque la silicose. Les carrières contribuent à la déforestation et à l'érosion des sols, elles polluent et acidifient l'eau, et en consomment des quantités absolument astronomiques, laissant une fois la croûte terrestre dévorée un paysage de désolation partout derrière elles. Mais la transition énergétique le vaut bien...

2° étape : Transformation de la silice en silicium métal – Brûler du bois et consommer beaucoup beaucoup d'électricité :

Le silicium métal s'obtient par carboréduction, en ajoutant au silicium du carbone (bois, charbon, houille). Pour produire 40 000 tonnes de silicium métal annuel, une usine brûle avec ses trois fours à arcs électriques 120 000 tonnes de quartz avec 80 000 tonnes de bois. Les trois fours électriques chauffent jusqu'à 3000°C, pour porter la silice et le carbone en fusion et obtenir une pâte liquide. La production de silicium métal engloutit en moyenne 11

MWh pour 1 tonne de produit fini, ce qui revient à une consommation annuelle de 440 000 MWh. Pour parler clair, et si l'on compare avec la consommation d'électricité annuelle moyenne pour une personne en France, soit 2.223 kWh, alors les trois fours consomment à eux seuls chaque année l'équivalent de 2,5 fois la consommation électrique totale de tous les habitants d'une ville comme Montauban. Deux fois et demi. Mais la transition énergétique le vaut bien...

La Chine produit 70 % du silicium métal mondial dans le Yunnan, le Sichuan et désormais surtout dans le Xinjiang. L'électricité est fournie par des barrages hydro-électriques et des centrales à charbon qui empoisonnent la population des villes, qu'on appelle aussi par leur petit nom : « des villes-cancer ». Quant à la main d'œuvre, notamment les Ouïgours, enfermés de force dans des centres de rééducation, elle ne coûte rien. Mais la transition énergétique le vaut bien...

3° étape : Raffinage du silicium métal en polysilicium

Pour fabriquer le polysilicium, on transforme d'abord le silicium métal en gaz trichlorosilane par réaction avec du chlorure d'hydrogène à 300 °C. Petit joueur. Puis on prend une cloche de confinement de 2 mètres de haut, on y place des tiges de silicium et on chauffe à 1100°C. Tout ça à l'électrique. On introduit le gaz trichlorosilane avec de l'hydrogène dans la cloche-réacteur. Le trichlorosilane se redécompose alors en chlorure d'hydrogène et en atomes de silicium qui se déposent sur les tiges à la vitesse de 1 millimètre par heure. Le rendement est tout bonnement désastreux, mais la transition énergétique le vaut bien.

4° étape : Fonte du polysilicium en lingots de silicium monocristallin

Pour obtenir le silicium monocristallin, on utilise un four électrique sous atmosphère d'argon à 1450°C. Mieux... On plonge un germe de silicium monocristallin dans du silicium liquide et on étire très très lentement (0,4 à 3 mm par minute) en tournant. Comptez 30 heures pour un lingot de diamètre de 20 à 30 cm, 30 heures. Rendement toujours aussi exceptionnel, non ? Mais la transition énergétique le vaut bien.

Voici le bilan énergétique des dernières étapes de ce process industriel :

Le Bureau de recherches géologiques et minière, le BRGM, affirme que l'affinage du silicium métal en polysilicium consomme 150 MWh pour 1 tonne de produit fini. La transformation du polysilicium en lingot monocristallin, 31 MWh pour 1 tonne de produit fini. Enfin, la découpe des cellules exige 42,5 MWh par tonne de produit fini. Et cette découpe produit des déchets de sciage estimés entre 40 % et 50 % du lingot: . Voilà pour les économies d'énergie.

Concernant les produits chimiques utilisés tout au long du procédé de fabrication, le CNRS donnait en 2010 le chiffre de **280 kg de produits chimiques pour 1 kg de silicium produit**. La liste de ces produits toxiques, voire très toxiques, est très longue.

Toujours selon le CNRS, La chaîne de fabrication des cellules a également besoin de très

importantes quantités d'eau hautement purifiée. Une usine de fabrication de cellules de 15 cm qui produit 40 000 cellules par mois, consomme de 7,57 à 11,35 millions de litres d'eau par mois, soit entre 18 et 27 litres d'eau par cm² de silicium .

Et le CNRS de conclure, « l'industrie électronique est considérée comme une industrie plus propre que ses voisines (mines, chimie, pétrole) mais en réalité, son impact environnemental est bien plus important en regard de la quantité de ressources, d'eau, d'énergie et de produits toxiques en jeu par unité de produit final ».

Alors si c'est le Centre National de la Recherche Scientifique, le CNRS lui-même qui le dit, on peut nous aussi en conclure qu'il y aurait comme qui dirait un petit problème au démarrage...

•

Et ce petit problème ne serait il pas l'argent ? Ce n'est pas pour sauver la planète que les opérateurs viennent faire ces centrales solaires dans la Montagne de Lure, ce n'est pas non plus pour cela que l'Etat subventionne à tour de bras ces projets... Ce sont des histoires financières, de gros sous, de rentabilité... nous ne sommes pas dupes...

Et si on parlait de démocratie ?

Je découvre, dans les pièces disponibles de l'enquête publique, qu'une « **consultation du public** » sur le site internet de la Dreal a été réalisée du 8 au 31/1/2020 concernant ce projet, à laquelle elle note une « **absence d'avis exprimés** ».

On ne sait pas en quoi consistait cette consultation, ni où trouver l'information, ni quelle publicité lui a été faite.

L'absence d'avis exprimés ne signifie pas un désintérêt du public sur cette question, mais une absence d'information réelle de ce public sur cette consultation.

D'évidence, ces procédures, consultation et enquête publique, ne respectent pas l'obligation de laisser le temps au public de se préparer et participer aux travaux tout au long du processus décisionnel, et ce, dès le début de la procédure, afin qu'il puisse jouer un rôle effectif dans la prise de décision. Les dés sont pipés, tout est joué d'avance.

Pour moi, il en résulte l'obligation de revoir de fond en comble le processus de consultation du public et d'enquête publique qui, actuellement, intervient en fin de procédure, quand tout ou presque est joué, et de trouver un autre moyen de communiquer plus transparent et démocratique.

Alors quoi faire, me direz-vous ???

Cependant, le problème est bel et bien là, nous sommes d'ores et déjà dans le mur, la terre brûle, se sèche, fond, s'assoiffe, s'affame, s'étouffe, s'empoisonne, se noie. Le vivant disparaît et se meurt.

En gros, nous avons le choix entre, d'un côté l'iPhone 16, la voiture électrique Tesla Model Z, le frigo connecté 6G, et la brosse à dent électrique... C'est-à-dire que nous avons le choix entre la poursuite fatale de la dépossession de nos vies par le capitalisme industriel et sa société de consommation, pour finir toutes et tous brûlés vifs sous les prochaines canicules à venir et

renouvelables...

Ou bien, d'un autre côté, diamétralement opposé, nous pouvons choisir de bifurquer, d'atterrir, et de préserver l'habitabilité de notre si belle planète .

Rien de si compliqué... il nous faut pour cela coconstruire maintenant ou jamais de nouveaux imaginaires, en réinventant par exemple la coopération, la mutualisation, la sobriété, la vie simple, proche des autres, proche de la nature, la transmission des savoirs et des savoir-faire. Il s'agit en somme d'une simple réappropriation de nos vies, celle qui nous permettrait de continuer notre aventure terrestre...

Alors voilà, il est urgent, plutôt que de laisser la Montagne de Lure se faire miter de toutes part par ces projets désastreux, d'interdire toute centrale électrique sur des espaces boisés, naturels agricoles et zones humides...

Détruire la biodiversité et les espaces naturellement, pour faire de l'électricité « décarbonée » est un crime environnemental !

Contre l'artificialisation des sols, et pour répondre aux défis du changement climatique, il est « impératif d'intérêt public majeur » de protéger nos espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis défavorable à la demande de PC concernant le projet de centrale PV au sol au lieu-dit « Couravoune » sur la commune de Redortiers.

Michel Lecarpentier
hameau de l'Hote 04160